

Les missions de service public, quelles réalités pour la DGFIP ?

Le mode de fonctionnement du pouvoir dans notre pays se transforme.

Le Chef de l'État n'est pas un monarque héréditaire; les emplois et charges publiques ne sont pas accessibles que sur présentation de quartiers de noblesse .

Pas en péril, la République ? Mais elle change. Lentement, pas à pas, elle se dirige insensiblement de la démocratie vers l'oligarchie.

Certes, le Peuple demeure le détenteur officiel de la Souveraineté Nationale.

Mais, peu à peu, de délégation en désintérêt, de négligence en représentation non contrôlée, le pouvoir a été accaparé par un petit nombre qui forme une classe dominante pour l'instant de fait et pas encore en droit.

Cette "élite", ou qui se considère comme telle, exerce son influence, voire sa domination sur la Société, avantageant les siens au détriment de ses mandants.

L'effritement de la volonté du Peuple de s'impliquer dans la gestion de la Chose Publique, le retournement sur soi, l'oubli du collectif ont mené à cette constatation,

Quelques illustrations:

- concentration des pouvoirs entre les mains de l'exécutif,
- personnalisation du chef de l'État,
- abaissement de la Représentation et de la représentativité Nationales,
- ignorance voulue des intermédiaires élus, Syndicats, tout particulièrement,
- rôles accrus des Préfets.

Macron est arrivé avec une aura de nouveauté et de jeunesse, un programme bricolé au fil de sa campagne mais se révèle de droite. Il se dirige tout droit vers le bonapartisme: élections ou plébiscite, pas de différence!

Aussi devons nous bien avoir à l'esprit que ce n'est pas la réduction du Service Public qui affaiblit la République, mais bien l'affaiblissement de l'Esprit Républicain qui motive et explique le démantèlement du service public.

Si donc, ce type de raisonnement est fondé, la restauration du Service Public passera forcément par le renforcement voire la reconstruction de toute la philosophie républicaine de notre Pays.

Faire du service public à la DGFIP un enjeu politique

Les réformes de l'action publique menées ces trente dernières années par les gouvernements successifs ont systématiquement conduit à une dégradation des services publics.

Externalisations, privatisations, abandons de mission et standardisation des prestations ont conduit à accentuer les fractures sociales, territoriales et politiques au sein de la société. Les restructurations engagées depuis la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), en passant par la Modernisation de l'Action Publique (MAP) et in fine, le programme d'Action Publique 2022 sont toutes justifiées par l'obsession comptable de la réduction des coûts et par l'introduction des principes de gestion du secteur privé, tant dans l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines que dans la prestation de service soumise à une logique marchande.

L'approche financière de l'action publique et le déploiement de la logique managériale heurtent de plein fouet les principes cardinaux du service public, et notamment le principe d'égalité d'accès des usager-es, de continuité et la spécificité du droit qui régit son activité.

Le périmètre des services publics a été historiquement et progressivement élargi en tenant compte des besoins de la population et de la volonté politique d'assurer une universalité de la prestation en instaurant un financement par l'impôt, une péréquation tarifaire, déconnectés de la logique du coût de la prestation.

Aujourd'hui l'adaptation du service public n'est plus appréhendée par les pouvoirs publics à partir des besoins mais des seuls moyens qu'ils consentent à lui allouer.

Les règles ~~exorbitantes du droit commun~~ particulières qui régissent le service public, tel que le statut des agent·es, sont justifiées par la finalité du service public et les droits des usager·es. Elles sont ~~irréductibles incompatibles avec les~~ ~~aux~~ lois du marché. La remise en cause systémique des statuts, droits et garanties, qui permettent aux agent·es citoyen·es de défendre le service public, est le préalable au démantèlement total des missions.

Ces ruptures fondamentales sont réalisées en dehors de tout débat démocratique. Les réformes sont issues de commissions dépourvues de toute légitimité, composées de membres issus du secteur privé, bancaire et financier, adhérant tous à la même doxa néolibérale. Derrière le paravent de la rationalité économique apparaît la volonté idéologique, de moins en moins dissimulée, de réduire le service public à un minimum, une prestation standardisée, destinée à celles et ceux qui ne pourront pas s'offrir un service privé, payant, relativement onéreux pour être de qualité. C'est l'universalité du service public qui est visée et sa fonction de réduction des inégalités. Il s'agit en effet d'ouvrir au marché les pans d'activité qui sont susceptibles de générer du profit. Le démantèlement des services publics n'est donc pas une contrainte exogène mais un choix politique délibéré.

Pour faire accepter des mesures qui sapent la cohésion sociale, la réduction de la dépense publique et des prestations qu'elle finance est justifiée par la « nécessité de baisser les prélèvements obligatoires ». La question centrale de la répartition de l'impôt et de la justice fiscale est donc éludée au profit d'une diminution des prélèvements des plus fortunés.

Les attaques perpétrées contre la DGFIP depuis plus de dix ans sont à la fois une illustration de l'offensive généralisée contre les services publics et une étape du démantèlement de l'État, en raison des missions qu'elle exerce en son sein.

Les missions de la DGFIP sont moins visibles que d'autres services publics et l'utilisateur est souvent captif. Il est politiquement plus facile de faire accepter la fermeture d'un Centre Des Finances Publiques (CDFiP) que d'une école, des suppressions d'emplois « à Bercy » qu'à l'hôpital.

Les attaques portées contre la DGFIP contribuent à l'érosion des recettes publiques. Moins de contrôle, moins de recouvrement, c'est in fine moins de ressources et le prétexte à de nouvelles coupes budgétaires.

La dégradation du service rendu à l'utilisateur par ~~l'~~ notre administration qui établit, liquide et collecte les ressources, ~~catalyse l'altération~~ affaiblit le ~~du~~ consentement à l'impôt et nourrit le discours hostile à l'utilité de la contribution commune.

De nombreuses missions exercées par la DGFIP attirent la convoitise d'entreprises qui entrevoient des potentialités de nouvelles activités lucratives : recouvrement, information, assistance téléphonique, mise en relation et conseil au contribuable, aide à la télédéclaration, ~~missions cadastrales, missions informatiques, de la publicité foncière, missions transverses~~, mais aussi conseil aux collectivités.

Solidaires Finances Publiques porte des revendications sur le périmètre des missions de la DGFIP, les moyens humains et matériels qui lui sont alloués et sur les garanties statutaires des agent·es. Ces revendications sont indissociables du rôle de cette administration au sein de l'État et des services que ce dernier offre aux usager·es. Les réformes de structures, des méthodes de travail, des règles de gestion qui impactent aujourd'hui les services et les agent·es, loin de relever d'une simple évolution technique et opérationnelle traduisent un choix politique qui doit faire l'objet d'un débat démocratique.

Dans ce cadre, Solidaires Finances Publiques continuera à combattre les mesures inspirées par l'idéologie néolibérale qui conduisent à une régression des services publics (I) et à militer pour promouvoir un service public de qualité, indispensable à l'égalité et à la solidarité (II).

Partie 1 : une régression des services publics inspirée par l'idéologie néolibérale

Une réorganisation essentiellement justifiée par la logique budgétaire

Les politiques néolibérales conduisent d'abord au désengagement de l'État. Les activités de service public susceptibles de générer des profits sont progressivement et systématiquement privatisées. L'État a ainsi bradé les autoroutes, France Télécom, le service public de l'énergie avec GDF et EDF ou encore filialisé des activités de transports ou de messagerie auparavant assurées par la SNCF et La Poste. Le transfert du recouvrement en numéraire vers les buralistes relève d'une logique similaire. Aéroport de Toulouse a été cédé ~~200 Millions d'euros~~ à des investisseurs privés ~~qui l'on revendu 500 millions à Vinci~~ ; le gouvernement

cherche aujourd'hui à faire de même avec Aéroports de Paris.

Les marchés sont libéralisés avec, à terme, des prestations qui coûtent en général plus cher, à moindre qualité. Les exigences d'universalité, de continuité et d'égalité de traitement devant le service public disparaissent. **Les besoins vitaux, autrefois gérés par le service public, ont été abandonnés au privé (eau, énergie, transports...). D'autres besoins nouveaux et tout aussi essentiels ne sont pas érigés en service public vont directement au privé (la téléphonie mobile, l'accès à internet...) et** restent ainsi tributaires des exigences de rentabilité. Les collectivités locales sont contraintes de prendre à leur charge les équipements nécessaires à la couverture des territoires les moins denses sans bénéficier d'un dispositif de péréquation. L'exploitation du service sera en revanche confiée à des entreprises privées : socialisation des investissements et privatisation des profits.

L'État abandonne également l'exercice d'une partie de ses missions aux collectivités locales qui doivent les assumer financièrement pour fournir aux usager-es un service déprécié. Il en va notamment ainsi des Maisons de Services Au Public devenant désormais MFS. A mesure que les CDFiP disparaissent, elles ont vocation à assurer un accueil de premier niveau sans être en mesure d'apporter une information exhaustive et de qualité.

De plus, la dématérialisation forcée des démarches administratives conduit à faire supporter à l'usager-e une partie de l'exercice de la mission de service public et ce dernier est le plus souvent contraint de recourir à une assistance privée pour obtenir rapidement le document attendu ; c'est notamment le cas pour l'obtention des cartes grises qui ne sont plus délivrées aux guichets des préfectures.

L'obligation de recourir aux démarches en ligne fragilise une part importante de la population qui peut être amenée à renoncer à l'exercice de ses droits, face à la complexité des procédures.

La décentralisation a par ailleurs conduit au transfert de l'exercice de missions aux collectivités locales sans que les ressources allouées permettent de faire face à l'évolution des dépenses induites. Par exemple, l'accueil des mineurs étrangers isolés dévolu aux conseils départementaux n'est plus toujours assuré de manière égale sur l'ensemble du territoire, portant parfois atteinte aux droits fondamentaux des enfants à prendre en charge. D'une manière générale l'exercice des politiques sociales par les départements pose la question de la dissymétrie entre les ressources des collectivités les plus pauvres et les besoins de leurs populations en l'absence de péréquation nationale suffisante.

L'État procède par ailleurs à des réformes de ses structures administratives. La création de Secrétariats Généraux Communs, services interministériels placés sous l'autorité du Préfet, a vocation à regrouper, à terme, l'ensemble des fonctions support de l'État en matière d'achat, de logistique, d'immobilier, de formation professionnelle, d'action sociale, de ressources humaines et informatiques. La logique d'uniformisation et de standardisation de l'exercice de ces missions nuit à la nécessaire adaptation des fonctions supports aux particularités de chaque mission. En outre les mesures d'harmonisation des régimes qu'appelle cette mutualisation des ressources risquent de tirer l'ensemble des personnels vers le bas.

De la même manière, la généralisation d'accueils multi-services au travers des Maisons France Services (MFS) illustre la dégradation des services rendus à la population. Ersatz de services de pleine compétence supprimés depuis plus ou moins longtemps, elles n'ont vocation qu'à servir de point d'entrée et d'orientation aux usager-es les plus en difficultés. Dès lors que les questions à traiter ou les situations seront plus complexes, il ne faudra rien en attendre et tenter de joindre les services de gestion, toujours plus éloignés et difficilement accessibles.

Le désengagement de l'État, les restructurations sont toujours justifiées par le prétexte de la rationalisation et la nécessité de diminuer les dépenses publiques. Or, si la préoccupation des pouvoirs publics visait à tendre vers l'équilibre budgétaire, la réduction des dépenses devrait s'accompagner de la recherche d'une optimisation des recettes publiques. Tel n'est pourtant pas le cas.

D'abord parce que la diminution des dépenses de personnels et des dépenses de transfert est réalisée en parallèle d'une augmentation de dépenses fiscales sans utilité sociale avérée. Il en va ainsi de nombreux crédits d'impôts dont les effets ne sont jamais évalués ou qui sont maintenus en dépit de l'insuffisance des résultats. Le crédit d'impôt compétitivité emplois (CICE) qui a été transformé en une baisse pérenne de cotisations sociales en constitue un exemple significatif. Alors que son coût est exorbitant (près de 100 milliards sur la période 2013-2018), il n'a pas eu d'effet sur l'investissement des entreprises et la recherche-développement et n'aurait eu qu'un effet très relatif sur la sauvegarde d'emplois (100 000 emplois créés ou sauvegardés sur 2013-2015, soit un coût de 188 500€ par emploi ; plus de trois fois le coût annuel d'un emploi de contrôleur charges comprises).

Ensuite parce que les gouvernements successifs ont renoncé à des ressources, qu'elles soient fiscales, sociales ou résultent de participations de l'État au capital d'entreprises. L'instauration de la flat tax, la

suppression de l'ISF, la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, la multiplication des exonérations de cotisations sociales conduisent à une diminution importante des recettes. Le déficit de la sécurité sociale en 2019 a ainsi été politiquement construit par le gouvernement qui a décidé de ne pas compenser les exonérations de cotisations sociales qu'il a annoncées par ailleurs. Alors que la sécurité sociale aurait ainsi dû dégager un excédent, le déficit ainsi créé permettra de justifier de nouvelles mesures régressives en matière de santé et de retraite ! Les privatisations des autoroutes, des aéroports ou de la Française des Jeux illustrent allègrement la volonté de réduire les ressources publiques et d'augmenter corrélativement les profits de groupes privés.

La logique budgétaire et comptable qui préside au désengagement de l'État et à la régression généralisée des services publics apparaît donc comme un prétexte pour justifier auprès de l'opinion publique le choix idéologique d'une minorité qui cherche à démanteler le système de solidarité sociale qui participe à la réduction des inégalités et à la redistribution des richesses depuis 1945.

Au cœur des services publics, la DGFIP n'est pas épargnée.

Le démantèlement de la DGFIP au nom de l'exemplarité

Parce qu'ils veulent faire, à n'importe quel prix, des économies, les gouvernements tranchent en effectuant des coupes **franches** dans les effectifs des agent·es de la Fonction Publique.

Depuis plusieurs années, la DGFIP est la principale variable d'ajustement dans cette course à la réduction des moyens humains et devient ainsi un vaste laboratoire de transformations et de suppressions des missions. Pour absorber la chute des effectifs, la DGFIP se lance dans de profondes réformes de structures, comme le projet du Nouveau Réseau de Proximité (NRP). La DGFIP poursuit le démantèlement de ses services : sont annoncées les fermetures de 1100 trésoreries sur les 2000 encore existantes. Des Services de Gestion Comptables concentrés et des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) isolés ne parviendront pas à remplacer les services rendus par les trésoreries disparues. La dissociation du conseil et de la gestion va rompre le lien direct entre le comptable public, les agent·es du service gestionnaire, les collectivités et les usager·es.

Les Services de Gestion Comptable vont devenir des usines à opérations comptables, concentrées sur un nombre très réduit de pôles départementaux. Les CDL, véritables VRP, prodigueront épisodiquement des conseils décontextualisés aux collectivités.

En dépit de la suspension de l'expérimentation des agences comptables, la DGFIP continue à promouvoir des modes d'organisation qui altèrent le principe de séparation ordonnateur/comptable : les Contrôles Allégés en Partenariat (CAP), le Compte Financier Unique (CFU), les services facturiers (SFACT), etc.

Toutes ces réformes industrialisent l'exercice de la mission, retardent ou suppriment les contrôles.

Avec le projet de création des MFS, le maillage territorial actuel de la DGFIP est abandonné au profit d'un réseau de points d'accueil illusoire. Nous sommes désormais bien loin du concept du guichet et de l'interlocuteur uniques !

Et ce n'est pas la démétropolisation qui rapprochera l'administration fiscale des citoyen·nes. La vérité est plus brutale : des communes vont supporter un effort financier pour accueillir des fonctionnaires qui ne rendront aucun service direct à la population locale.

Avec la fusion de nombreux services tels les Services aux Impôts des Particuliers (SIP), les Services aux Impôts des Entreprises (SIE), les Services de Publicité Foncière (SPF), la DGFIP procède à une rétractation sans précédent de son réseau.

Par ailleurs, la loi pour un État au Service d'une Société de Confiance (ESSOC) vise à réduire la place du contrôle fiscal alors même que l'évitement illégal de l'impôt représente 80 milliards d'euros. Elle privilégie l'accompagnement et le «partenariat» au contrôle. Elle confie aux commissaires aux comptes le soin de délivrer un certificat de conformité fiscale à leurs clientes, les entreprises, dans un dangereux mélange des genres. Le contrôle fiscal est également fragilisé par la volonté de faire du datamining le principal mode de programmation, se substituant à l'expertise des agent·es alors qu'il devrait demeurer un outil complémentaire à leur service.

Pour renforcer les gains de productivité, la DGFIP taylorise les missions par fonction support : contrôle, recouvrement, dépense, gestion comptable, conseil comptable... la prise en charge globale d'une mission cède la place au travail massifié et segmenté.

Le ministre de l'Action et des Comptes Publics veut par ailleurs créer une agence unique de l'ensemble du

recouvrement à la fois fiscal et social assuré actuellement par la douane, l'URSSAF, et de nombreuses autres entités. L'objectif affiché est de standardiser et d'industrialiser le recouvrement des recettes afin de réaliser des économies d'échelles. C'est ce que font déjà nos voisins européens, notamment le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie ou encore les pays scandinaves et les Pays-Bas. La mission « France Recouvrement » entend lever tous les obstacles à une unification des réseaux de recouvrement forcés de la sphère fiscale et de la sphère sociale. Plusieurs mesures d'effet quasi-immédiat démontrent la volonté politique et administrative d'aller très vite comme le transfert du recouvrement de la DGDDI vers la DGFIP de 11 taxes.

Dans sa rhétorique du résultat, la DGFIP crée des indicateurs quantitatifs et qualitatifs très éloignés du ressenti des usager·es et des agent·es. L'indicateur conduit parfois à une dégradation de la mission, le gestionnaire étant plus préoccupé par la satisfaction statistique que par la réalité effective du service rendu. Pour garantir des résultats toujours excellents, en dépit de la réalité, les indicateurs doivent bien évidemment pouvoir être aisément manipulés.

Pour Solidaires Finances Publiques, c'est le démembrement de toute la DGFIP qui est entamé ! Le projet de destruction de la DGFIP trouve ses racines profondes dans les orientations du gouvernement et son obsession de baisse de la dépense publique au détriment du service public et de celles et ceux qui le servent. Notre obsolescence est programmée !

Partie 2 : la promotion d'un service public indispensable à l'égalité et à la solidarité

Le service public de demain selon Solidaires Finances Publiques

Les principes fondamentaux du service public ne doivent pas être remis en cause, mais les modes de vie évoluent et génèrent de nouveaux besoins. C'est en ce sens que le service public doit s'adapter pour ne pas laisser des pans entiers de la population en marge de la société.

Traditionnellement, pour garantir le périmètre des services publics, il est d'usage de qualifier les missions jugées essentielles de service public régalien. Or, les fonctions régaliennes désignent des tâches que l'État ne doit pas ou ne peut pas déléguer. Cette dénomination est faussement protectrice. D'une part, le régalien implique une hiérarchisation néfaste des missions de service public : la justice est-elle plus importante que la santé ? D'autre part, le périmètre des services publics est alors tributaire de la volonté du pouvoir politique en place.

Pour Solidaires Finances Publiques, il existe une objectivité du service public. Doivent relever du service public, l'ensemble des biens et services nécessaires à l'épanouissement et au développement des personnes dans un environnement préservé. C'est à dire que l'ensemble des activités économiques et sociales répondant à la notion d'intérêt général doivent être réalisées par la puissance publique au travers d'un service public de qualité ne devant pas être délégué.

Par ailleurs, la fonction essentielle des politiques publiques est de réduire les inégalités par l'instauration d'une fiscalité progressive et par l'offre de services publics.

Proximité et continuité : La présence équilibrée du service public est un gage de cohésion sociale et un outil primordial d'aménagement du territoire. La continuité territoriale doit en particulier être assurée entre la métropole et les DROM-COM. Un accès physique doit être préservé pour toutes et tous avec des horaires suffisamment étendus et à distance raisonnable.

La dématérialisation et internet constituent des compléments utiles aux usager·es mais ne doivent en aucun cas remplacer les guichets. Les évolutions technologiques devraient être génératrices de progrès pour les usager·es, contrairement aux nouveaux modes d'échanges avec les services publics qui en limitent l'accès et augmentent les inégalités.

Égalité et universalité : Chacun·e doit pouvoir accéder, indépendamment de ses moyens et de ses possibilités, à un service public de qualité.

Neutralité : Le principe de neutralité assure le libre et l'égal accès de toutes et tous aux services publics sans discrimination. Il implique la laïcité de l'État, l'impartialité des agent·es publics et l'interdiction de toute

discrimination fondée sur les convictions politiques, philosophiques, religieuses, syndicales ou tenant à l'origine sociale, au sexe, à l'état de santé, au handicap ou à l'origine ethnique. Le statut du fonctionnaire ~~participe de la~~ garantit de manière fondamentale cette impartialité. Ce statut constitue un pilier du service public républicain.

Transparence : Le principe de transparence permet à tout citoyen·ne ou usager·e de s'assurer du bon fonctionnement des services publics et du correct emploi des deniers publics. Tout·e usager·e dispose d'un droit à l'information sur l'action des services publics. La transparence est une condition de la participation des usager·es à la détermination des finalités et des modalités du service public.

Dès lors, pour Solidaires Finances Publiques, les pouvoirs publics doivent répondre à l'ensemble des besoins sociaux de la population : l'eau, l'énergie, l'éducation, la santé, l'aide à la personne (petite enfance, handicap, grand âge), la fiscalité, la justice, la sécurité, les transports, les grandes infrastructures, la défense, la culture, les communications, la protection des personnes et de l'environnement, le logement social. Ces activités doivent demeurer sous la responsabilité de la puissance publique et échapper à la logique du marché.

La DGFIP joue un rôle primordial dans la préservation des services publics.

L'ensemble de la population doit avoir accès à tous les services publics, c'est pourquoi la DGFIP doit retrouver un maillage territorial dense afin d'être présente sur l'ensemble du territoire et accessible à toutes et tous. A ce titre, des services de plein exercice accueillant tous les usager·es (particuliers, professionnels, collectivités territoriales) doivent subsister. Chacun·e doit pouvoir obtenir une réponse technique, rapide et fiable.

Les MFS peuvent s'appuyer sur le réseau de la DGFIP existant pour permettre aux usager·es d'accéder aux autres services publics aujourd'hui absents. Les bâtiments, dans lesquels les services pérennes de la DGFIP sont logés peuvent accueillir des MFS. Celles-ci pouvant aussi se développer là où les services publics sont absents ; elles peuvent donc être implantées dans les territoires les plus isolés dépourvus de services publics de l'État. En tout état de cause, des agent·es de la DGFIP doivent être présent·es de manière pérenne dans toutes ces structures. De nouveaux emplois doivent être créés pour éviter la mobilité subie et ne pas résulter de redéploiements.

Le maillage est fondamental pour l'ensemble des missions, y compris l'assiette et le contrôle afin de garantir une connaissance précise des réalités socio-économiques du territoire.

Pour assurer la transparence et le contrôle citoyen des services publics, la séparation ordonnateur/comptable doit être préservée. Elle garantit que l'emploi des deniers publics est conforme à l'autorisation budgétaire. C'est un élément essentiel pour conserver la confiance des citoyen·nes envers les institutions et conforter le consentement à l'impôt.

Le comptable public doit rester indépendant, c'est son statut de fonctionnaire d'État sans lien hiérarchique avec l'ordonnateur qui garantit ce principe. Il doit exercer ses missions dans une structure DGFIP et ne pas être intégré au sein d'une collectivité territoriale ; il en va de même pour la mission de conseil aux collectivités.

La fiscalité repose sur des éléments multiples. Afin d'assurer l'efficacité des missions et l'égalité devant l'impôt, la DGFIP doit donc conserver la maîtrise de l'intégralité de la chaîne de travail, de l'établissement du plan en passant par l'assiette, l'enregistrement, le recouvrement jusqu'au contrôle et le tout accompagné d'un accueil technique et de qualité.

La lutte contre la fraude, **au-delà de son enjeu démocratique et républicain, constitue est** une mission essentielle tant pour asseoir le financement des services publics que pour répondre à l'exigence de justice fiscale. Mais les dispositions de la loi Essoc l'éloignent de sa fonction première : être la contrepartie du système déclaratif. Le contrôle fiscal doit être renforcé et la programmation ne doit pas être asséchée par le datamining, qui s'avère en l'état un procédé relativement inefficace.

La DGFIP doit conserver l'entière maîtrise de son outil informatique qui ne doit ni être confié à des opérateurs privés ni à une direction interministérielle. Solidaires Finances Publiques combat toute forme d'externalisation accentuée par la politique du "tout numérique" mise en oeuvre par le SGMAP (Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique) et de la DINSIC (Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Informations et de Communications de l'Etat). L'ensemble des applications doit

être développé et exploité par des agent·es de la DGFIP. Outre la maîtrise des coûts, la sécurité des données, la question de l'adaptabilité et de l'adéquation des programmes à l'exercice des missions est un enjeu majeur.

Solidaires Finances Publiques revendique dès lors de déterminer les moyens alloués aux services publics en fonction des besoins exprimés par les usager·es.

Identifier les besoins pour déterminer les moyens

Un territoire est en partie attractif grâce aux infrastructures et aux services publics qui y sont implantés. Le service public est donc un enjeu politique qui doit faire l'objet d'une appropriation collective. Cette dernière doit être construite au sein des institutions (comme le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional - CESER) mais également au-delà, au travers de consultations ouvertes (référendum, conférences de citoyens...) entre les usager·es, les personnels et les élu·es.

Contrairement aux dernières réformes territoriales qui éloignent les citoyen·nes des lieux de décision, il importe de trouver des leviers démocratiques et d'organiser la concertation au plus près des usager·es.

Pour Solidaires Finances Publiques, le climat social actuel souligne la nécessité de renouer avec la démocratie **locale** en s'appuyant notamment sur des outils tels que le droit d'initiative législative des citoyen·nes, à tous les niveaux de décisions et **de réfléchir à la mise en œuvre des outils la favorisant le droit de blocage par voie référendaire, et des moyens** de garantir le contrôle du mandat des élu·es.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est opportun de se rapprocher des associations, des collectifs pour développer des liens qui nous permettraient de définir les besoins des usager·es.

De plus, c'est au travers de nos interventions publiques au sein d' ATTAC, dans la campagne des sans-papiers, que nous transmettons nos valeurs et affirmons notre rôle en tant qu'acteur de la transformation sociale.

Les valeurs du service public ont été et sont encore bafouées par les gouvernements successifs et les principaux responsables de la DGFIP. Cette négation des valeurs du service public, associée à la taylorisation des tâches, entraîne une perte du sens réel du travail des agent·es.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est dangereux pour l'intérêt général qu'un agent public perde de vue la notion même du service public. Il est donc urgent de mettre fin à ce dévoiement et il nous appartient de faire vivre et de transmettre ces valeurs.

Pour retrouver un sens commun, un véritable travail collectif peut être impulsé par la participation des agent·es au niveau de leur propre cellule de travail. Au travers de réunions/échanges, pouvoir s'interroger sur les méthodes d'organisation du travail et les concrétiser permettrait de tenir compte des spécificités du service mais surtout de responsabiliser les agent·es dans l'exercice de leur mission.

A ce titre, l'entretien professionnel individuel doit être abandonné au profit d'une réunion permettant une appréhension collective des objectifs du service.

Le ou la responsable d'équipe est avant tout un collègue de travail qui occupe un rôle central. Redevenu véritable technicien·ne, il/elle doit apporter un soutien à l'ensemble de l'équipe et savoir intégrer et diffuser toutes les informations.

Pour Solidaires Finances Publiques, les services publics doivent intégrer, en leur sein, une représentation démocratique des personnels permettant de peser réellement sur les décisions. Ces derniers doivent jouer un rôle déterminant dans la définition et l'exercice des missions. Solidaires Finances Publiques revendique de maintenir toutes les instances. Les comités **techniques sociaux** doivent jouer un rôle décisionnaire à tous les niveaux de la Fonction Publique et sur l'ensemble des sujets portés qui relèvent de leur périmètre de compétence. Un droit de veto doit par ailleurs leur être reconnu.

Pour Solidaires Finances Publiques, toute réorganisation doit être accompagnée d'études d'impact et garantir, a minima, un niveau de service public au moins équivalent à l'existant.

Solidaires Finances Publiques poursuivra la promotion d'un service public de qualité au niveau de la Fonction Publique et au travers de l'union syndicale Solidaires.

Pour renforcer le consentement à l'impôt il est indispensable d'améliorer la transparence des modalités de financement du service public. Solidaires Finances Publiques privilégie leur financement par l'impôt plutôt que par une redevance acquittée par l'utilisateur.

La question de la répartition de l'impôt entre les contribuables renforce par ailleurs l'acceptation ou au contraire accentue le rejet de la contribution commune. Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la progressivité de l'impôt. ~~Pour améliorer la justice fiscale, il convient de rééquilibrer les impôts directs et indirects au profit des premiers. Progressif, l'impôt sur le revenu est plus juste que la TVA et doit être réhabilité en améliorant sa progressivité par l'augmentation du nombre de tranches. Un examen de l'opportunité de l'ensemble des niches fiscales doit être mené sans délai.~~

Solidaires Finances Publiques rappelle la nécessité d'envisager une réforme de l'ensemble de la fiscalité afin que cette dernière devienne plus juste (rééquilibrer les impôts directs et indirects, progressivité de l'impôt, fiscalité patrimoniale, fiscalité directe locale, fiscalité environnementale...). ~~La mise en œuvre du Prélèvement A la Source comme une simple modification des modalités de recouvrement apparaît aux yeux de G. Darmanin comme le prélude à la remise en cause de la progressivité de l'impôt.~~

Attention à ne pas oublier l'écriture inclusive !